







Forêt de l'Escoutadou à Prat Peyrot (Identifiant national : 910030323)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 30062044)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030323, Forêt de l'Escoutadou à Prat Peyrot. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030323.pdf

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé: 696503°-1900973°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 04/05/2009
Date actuelle d'avis CSRPN: 04/05/2009
Date de première diffusion INPN: 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN: 06/04/2011

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3 4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3 5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4 6. HABITATS 4 7. ESPECES 6 8. LIENS ESPECES ET HABITATS 7 9. SOURCES 7



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gard

- Commune: Valleraugue (INSEE: 30339)

1.2 Superficie

142,51 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Forêt de l'Escoutadou à Prat Peyrot » est située dans le massif du Mont Aigoual, à l'ouest du département du Gard à la frontière avec la Lozère, et au sein du Parc National des Cévennes. Elle englobe une portion de versant au sud-ouest du col du Prat Peyrot. Le site occupe une surface de 135 hectares au niveau du lieu-dit de l'Escoutadou et son altitude varie entre 1200 et 1432 mètres.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Parc national, zone cœur
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné



Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux Fonctionnels Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux
- Insectes
- Floristique
- Ptéridophytes

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est délimité :

- au nord et à l'ouest, par des thalwegs (dont le Valat de la Resse) ;
- au sud, par une limite de milieu entre les zones humides autour de la rivière du Bohneur et les prairies plus sèches de pente, puis un thalweg ;
- à l'est, par un sentier, une piste forestière et une route.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

La pluralité de la faune et de la flore est directement liée aux milieux présents sur le territoire de la ZNIEFF (Pelouses, prairies, forêts). Il conviendra donc de veiller à la conservation de ces milieux.

La gestion sylvicole devra prendre en compte la présence des espèces patrimoniales présentent, afin de maintenir des zones de forêt vieillissante propice à la nidification de l'avifaune et des zones de régénération, ou de clairières, servant alors de réserve trophique.

Le maintien d'activités anthropiques telles que le pastoralisme (pratiqué de façon extensive) doit permettre de conserver des milieux ouverts (pelouses et pâturage), favorable au développement de l'entomofaune spécialisé et des espèces végétales remarquables.



La canalisation du public (Randonneurs, cavaliers, chasseurs, usagersâ€l) sur les sentiers participe à limiter l'impact de la fréquentation sur les espèces remarquable. Leurs entretiens (Balisage, débroussaillageâ€l) doit permettre de préserver l'état de conservation du site et d'éviter tout dérangement.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons	- Oiseaux - Ptéridophytes - Lépidoptères			

MyriapodesOdonates

ReptilesMollusquesCrustacésArachnides

- Odonales - Orthoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.81 Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné





6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	54502	Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758)	Semi-Apollon (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Parc National des Cévennes				2003
Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	Reproduction indéterminée	Informateur : Parc National des Cévennes - Antenne de l'Aigoual				2005
	95056	Diphasiastrum alpinum (L.) Holub, 1975	Lycopode des Alpes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Yves MACCAGNO, Parc National des Cévennes, CBNMP				1995
Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Yves MACCAGNO, Parc National des Cévennes, CBNMP				1995

7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Insectes	54502	Parnassius mnemosyne	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
IIISECIES	34302	(Linnaeus, 1758)	Determinante -	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
		Accelius function		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Oiseaux	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Ptéridophytes	103034	Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (<i>lien</i>)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	M. Gabriel FABRE, CBNMP		
	M. Yves MACCAGNO, Parc National des Cévennes, CBNMP		
	Parc National des Cévennes		
	Parc National des Cévennes - Antenne de l'Aigoual		